ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paysages

Question écrite n° 7603

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les préoccupations exprimées par l'Union nationale des entrepreneurs du paysages quant à l'avenir du secteur économique du paysage. En effet, ce dernier participe pleinement à la sauvegarde et à la promotion de l'environnement. De plus, les entreprises de paysages représentent 70 000 personnes et devraient en recruter près de 1 000 au cours des trois prochaines années. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures législatives et réglementaires qu'il envisage de mettre en oeuvre, afin de favoriser le développement de ce secteur.

Texte de la réponse

La volonté constante du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) est, d'une part, de veiller à la bonne formation des paysagistes et, d'autre part, de soutenir l'ensemble de la filière à travers l'appui aux réseaux professionnels tels que l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP). S'agissant des liens particuliers avec l'UNEP, la direction de la nature et des paysages participe activement à Qualipaysage, organisme professionnel de qualification des entreprises du paysage, et associe l'UNEP aux activités liées à la promotion de la profession, et notamment au jury du rand prix national du paysage. Ce secteur d'activité est aujourd'hui freiné dans son développement, non pas tant par la faiblesse des commandes publiques, que par les difficultés à recruter en nombre suffisants des agents qualifiés. Un effort de communication et de promotion, d'ores et déjà amorcé par l'UNEP, doit permettre de rendre plus attractive ces filières, depuis les tâches de conception jusqu'à celles d'exécution et de mise en oeuvre. L'UNEP est associée, par ailleurs, à deux instances de concertation sur les enseignements agricoles. Le MEEDDAT a décidé, conjointement avec les écoles de paysage et les organisations professionnelles, de mettre en place un observatoire des métiers et des pratiques des paysagistes. Cet observatoire piloté et géré avec les établissements d'enseignement et les professionnels, dont l'UNEP, dispose d'ores et déjà d'une base de données sur la commande publique. Cette commande publique est en croissance constante et devrait être confortée par les actions envisagées au titre du Grenelle de l'environnement. Enfin, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire devrait réinstaller prochainement le Conseil national du paysage. Cette instance, où l'ensemble des collectivités publiques et les secteurs professionnels sont représentés, pourra élaborer et proposer des orientations et mesures répondant à un meilleur développement de la filière du paysage.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7603
Rubrique : Environnement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE7603

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6242
Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4437